

M. Cousineau: Règlement!

Des voix: Allez-y, Erik.

M. Nielsen: Ils sont bien mal venus de lancer la première pierre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . car je les vois lancer des attaques organisées contre la direction de mon parti depuis même que le très honorable John Diefenbaker était à sa tête. Depuis tout ce temps-là que je les entends faire. Je me souviens même d'une fois où les députés d'en face sifflaient ostensiblement, et le très honorable parlementaire s'était alors levé pour dire que dans le règne animal il ne connaissait que trois espèces capables de siffler . . .

Des voix: Règlement!

M. Nielsen: . . . les oies, les serpents et les lézards. Est-ce que les honorables parlementaires veulent bien se lever et se faire connaître?

Madame le Président, le rappel au Règlement est absolument sans fondement. Nous nous efforçons de respecter le Règlement quand nous parlons du très honorable représentant. Il faudrait bien que les députés d'en face fassent de même quand le très honorable chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Clark) prend la parole en Chambre.

Des voix: Bravo!

[Français]

Mme le Président: L'honorable député a tout à fait raison, savoir qu'il faut que les députés soient nommés d'une certaine façon et non pas par leurs noms propres. Les choses se sont passées tellement vite pendant l'appel d'une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, que j'ai eu nettement l'impression que l'honorable député avait utilisé le mot «Trudeau» comme si c'était un adjectif, à savoir l'administration Trudeau, la période Trudeau. Voilà donc pourquoi je l'ai laissé passer, mais l'observation de l'honorable député est prise en bonne part.

[Traduction]

M. HAWKES—LE RETARD DANS LA DISTRIBUTION DU HANSARD AUX DÉPUTÉS CONSERVATEURS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, tout à l'heure, au moment de la présentation des motions en vertu de l'article 43 du Règlement, je suis intervenu pour dire que la façon dont le leader du gouvernement a procédé hier constituait en fait une nouvelle forme de clôture puisque les députés se sont vus priver du droit de dire ce qu'ils pensaient du cabinet, petit groupe de représentants qui dirigent en fait les activités de notre pays. Aujourd'hui, j'avais l'intention de faire un rappel au règlement ou de soulever la question de privilège après avoir lu le hansard pour voir effectivement si oui ou non cet argument se justifiait d'après le compte rendu d'hier.

Étant donné qu'on ne nous a pas remis le hansard d'hier, vous serait-il possible de chercher à savoir et éventuellement de dire tout à l'heure à la Chambre pourquoi, alors que nous avons siégé normalement pour un jeudi, nous ne disposons pas des fascicules et sommes donc dans l'impossibilité de donner suite à cette affaire avec la vigueur voulue, compte tenu de

Recours au Règlement—M. Nielsen

l'importance qu'elle revêt pour la démocratie, de façon que tous les membres puissent se prononcer quant à la confiance qu'ils portent au cabinet et à la façon dont celui-ci gère les affaires financières de notre pays.

Mme le Président: Le député me met dans l'embarras, car je ne sais pas s'il fait un rappel au Règlement ou soulève la question de privilège. Quoi qu'il en soit, il semble que le hansard ait été imprimé à temps ce matin.

M. Clark: Non, non!

Une voix: Le voilà!

Mme le Président: Je me renseignerai pour savoir pourquoi certains représentants ne l'ont pas reçu, mais il me semble qu'il était prêt à temps puisque j'ai pu moi-même le consulter. Néanmoins, si le député souhaite soulever la question de privilège, je lui permettrai de le faire sous réserve qu'il m'en avise. S'il estime après avoir consulté le hansard être susceptible d'avoir gain de cause en soulevant la question de privilège, il peut le faire.

• (1210)

M. Hawkes: Madame le Président, j'ai constaté que des députés d'en face avaient le hansard. Le page vient juste de me le remettre. Je vais m'employer à voir si je trouve ce dont je parle. Au départ, je voulais savoir pourquoi nous n'avons pas reçu nos fascicules à temps. Puisque les députés d'en face les ont reçus mais pas nous, je me demande si vous pourriez également savoir pourquoi.

Mme le Président: Je ne manquerai pas de le faire. En général, on remet le hansard à tout le monde en même temps. Je vais chercher à savoir pourquoi le député n'a pas reçu son fascicule.

M. NIELSEN—L'INSCRIPTION AU FEUILLETON DE L'AVIS DE MOTION DE DÉFIANCE DÉPOSÉ—LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU FEUILLETON PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une affaire très grave. Avant de l'exposer à la Présidence, je tiens à dire que j'ai eu beaucoup de mal à préparer mon rappel au Règlement, n'ayant pas reçu le hansard d'hier. De toute évidence, les députés du gouvernement l'ont reçu, mais je n'ai pas . . . le secrétaire parlementaire a montré son exemplaire. Le mien n'est pas ici. Il s'agit évidemment d'un retard.

Comme le sait la Présidence, le leader du gouvernement à la Chambre, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) du Nouveau Parti démocratique, et moi-même avons tenté d'obtenir un entretien avec la Présidence pour discuter de ce sujet même, car nous sommes nombreux à nous rendre compte que de nouvelles tensions et pressions sont imposées au hansard à tel point que c'en est très démoralisant. Ces tensions expliquent peut-être la parution tardive du hansard; c'est pourquoi j'insiste pour qu'un entretien ait lieu le plus tôt possible.

Le rappel au Règlement que je tiens à faire concerne les publications officielles de la Chambre et la façon dont y sont traités les points portés à l'attention de la Chambre. Pour suivre un ordre logique, je crois utile de retourner une semaine en arrière.